

Procès-verbal de la séance du CONSEIL COMMUNAL du jeudi 25 août 2022

Absents et excusés : Fabrice MORY, Mélanie MORY, Julien BAUWENS, Michelle DESMETTE, Luc DENAYER, Carine BOCQUET et Dominique CHEVALIER.

La séance est ouverte à 18 h 30.

1. CPAS

Modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n° 1/2022 (voir annexe).

Le Conseil de l'Action Sociale en date du 29 juin 2022 a approuvé les modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n° 1/2022 du Centre Public d'Action Sociale. L'intervention communale est inchangée et s'élève au montant de 1.546.466,57 €.

Monsieur BILLOUEZ précise que cette première modification budgétaire permet principalement l'injection du compte 2021 et l'ajustement de quelques articles budgétaires. A l'ordinaire, après modification, le budget s'équilibre à 6.609.227,25 €. En matière de dépenses, on relèvera les charges financières liées aux intérêts d'emprunts UREBA pour 2022, la régularisation de diverses assurances, la cotisation de responsabilisation pour 2022 et la régularisation pour 2021, les dépenses liées au médecin-coordonateur de la Maison de Repos ainsi que le prélèvement sur le fonds de réserve ordinaire d'un montant de 150.168,47 € permettant d'équilibrer cette modification budgétaire. En matière de recettes, on retrouve l'injection du compte 2021 pour un montant de 203.335,40 €.

A l'extraordinaire, les prévisions en dépenses/recettes s'équilibrent à 146.500 €. En dépenses, on constate la prévision d'un emprunt de 3.500 € pour l'acquisition d'une auto-laveuse pour la Maison de Repos et une somme de 10.000 € pour les honoraires de l'architecte concernant l'avant-projet de rénovation des toitures de la Maison de Repos. Après cette modification budgétaire, les fonds prévisionnels de réserve s'élèvent respectivement pour l'ordinaire à 217.892,53 € et pour l'extraordinaire à 26.480,62 €.

Monsieur VINCENT signale que la situation actuelle est compliquée pour nombre de personnes à Antoing comme ailleurs. Comme partout, le CPAS d'Antoing est probablement approché par un public qui n'est pas le sien habituellement. On parle de plus en plus de classe moyenne qui éprouve de plus en plus de difficultés. Des travailleurs ont aujourd'hui du mal à boucler leur budget. Monsieur VINCENT se demande comment le CPAS va pouvoir venir en aide à ces personnes qui se dirigent ou se dirigeront vers le CPAS notamment pour les dépenses énergétiques. Le Fédéral a débloqué 14 millions d'€ pour les CPAS du Royaume. Cela n'apparaît pas dans les chiffres.

Monsieur BILLOUEZ précise, qu'à ce jour, le CPAS n'a pas d'augmentation sensible de demandes. Elles risquent peut-être d'arriver fin d'année avec les factures de régularisation. La porte du CPAS est évidemment ouverte à tout le monde. Des gens peuvent avoir des problèmes momentanés. Les dossiers sont étudiés en toute discrétion mais les demandes n'affluent pas.

A la question de Monsieur VINCENT si le CPAS pourra faire face à des demandes sans prévoir de crédits à l'avance au budget, Monsieur BILLOUEZ précise que le budget prévoit des fonds dans toute une série de domaines. On verra leur utilisation. Il est certain que le prochain budget sera compliqué.

Monsieur VINCENT ajoute que certains locataires de biens communaux se demandent comment ils vont faire pour payer les augmentations de loyer de 60, 70 voire 80 € par mois. Même si c'est légal, en tant que pouvoir public, on ne leur a pas fait de cadeau.

Monsieur BILLOUEZ précise que le CPAS aide un maximum mais il faut se mettre à notre niveau. C'est à la Région et au Fédéral de réagir.

Monsieur VINCENT signale que des gens d'ici ont des charges de 250 à 400 € supplémentaires par mois pour l'énergie avec des augmentations de loyer de l'ordre de 10 %.

Le Président signale que la population se doit d'adapter son comportement face à cette situation et ne pas vivre au-delà de ses moyens. Il faut prendre conscience de cette crise.

Monsieur VERSCHEURE signale que, malgré 4 indexations, les aéroports sont remplis.

Monsieur VINCENT ajoute que près de 30 % de la population antoinienne sont des personnes célibataires. L'augmentation des charges ne se répercute donc que sur une seule personne et ces charges fixes deviennent trop lourdes pour un seul et unique salaire.

Monsieur VIVIER félicite le CPAS pour le travail accompli, la gestion est correcte.

Par 11 voix pour et 1 abstention (Groupe UCA), le Conseil approuve la modification budgétaire ordinaire n° 01/2022 du CPAS. A l'unanimité, il approuve la modification budgétaire extraordinaire n° 01/2022.

Agent traitant : Magali EVRARD

Politique responsable : Bernard BAUWENS

2. Information

Approbation des statuts administratif et pécuniaire du personnel communal

Le Conseil prend connaissance de l'approbation des statuts administratif et pécuniaire à l'exception de l'application du trajet de réintégration aux seuls agents contractuels (en effet, celui-ci doit également s'appliquer aux agents statutaires). Le Président remercie au passage Madame EVRARD pour le travail accompli ainsi que les syndicats qui se sont investis durant les réunions de concertation.

Monsieur VIVIER signale, qu'en lisant les PV du Collège Communal, il a pu voir qu'une demande avait été formulée pour étudier la nomination d'un ou plusieurs agents.

Le Président précise, qu'outre les nominations, une demande de calcul pour l'octroi de chèques-repas a également été formulée. A la question de Monsieur VIVIER, le Président ajoute qu'il faut trouver un juste équilibre au niveau des pensions.

Agent traitant : Magali EVRARD

Politique responsable : Bernard BAUWENS

3. Sanctions communales

A l'unanimité, le Conseil approuve la modification du protocole d'accord avec le Procureur du Roi suite au retrait d'un article dans les infractions mixtes. Cet article concerne l'arrêt et le stationnement sur les passages à niveau.

Agent traitant : Benoît BOUCAUT

Politique responsable : Bernard BAUWENS

4. Plans d'investissements communaux

Plan d'investissement communal (PIC) 2022-2024 et plan d'investissement mobilité active communal et intermodalité (PIMACI) – Approbation de la programmation des travaux et des fiches voirie et égouttage

Monsieur DESMET précise que, dans le cadre de la programmation 2022-2024 du plan d'investissement communal, la ville d'Antoing bénéficie d'un montant de 432.456,90 € de subside.

Conformément à la circulaire du 31 janvier 2022, l'estimation de l'intervention régionale calculée sur base des travaux proposés est comprise entre 150 et 200% du montant du droit de tirage pour la programmation.

Le taux d'intervention de la Région wallonne s'élève à 60% des travaux subsidiables.

En complément, le 24 novembre 2021, le Gouvernement wallon a décidé d'octroyer à toutes les communes wallonnes un subside leur permettant de réaliser un plan d'investissement en faveur de la mobilité active et de l'intermodalité. Une première tranche (2021) de 102.389,89 € a été octroyée à la Ville d'Antoing. Ce montant devrait être quadruplé dans le futur, raison pour laquelle le Gouvernement wallon demande aux communes de proposer des projets pour 400 à 450 % de la subvention de 2021. L'utilisation de l'enveloppe doit être répartie dans le respect des proportions suivantes : 50 % en faveur des aménagements cyclables, 20 % en faveur des aménagements piétons et 30 % pour l'intermodalité.

Le taux d'intervention de la Région wallonne s'élève à 80 % des travaux subsidiables

Il est proposé au Conseil communal d'inscrire les projets suivants :

1. Travaux d'amélioration de la rue du Mazy à Maubray (estimation 161.879,46 € TVA et frais d'étude compris). Subvention PIC et intervention de la SPGE ;
2. Travaux d'amélioration de la rue Paillard et de la rue de Vezonchaux à Maubray (estimation 643.315,00 € TVA et frais d'étude compris). Subvention PIC et intervention de la SPGE ;
3. Travaux d'amélioration de la rue du Large et de parties de rues adjacentes à Péronnes (estimation 142.613,63 € TVA et frais d'étude compris). Subvention PIC et PIMACI (vélos) ;
4. Travaux d'amélioration de la rue de la Station et de parties de rues adjacentes à Antoing (estimation 578.611,33 € TVA et frais d'étude compris). Subvention PIC, PIMACI (vélos et intermodalité) et intervention de la SPGE ;
5. Travaux d'amélioration et d'égouttage de la rue des Déportés à Bruyelle (estimation 235.822,20 € TVA et frais d'étude compris). Subvention PIC et intervention de la SPGE ;
6. Travaux d'amélioration de la rue placette du Nouveau Jeu à Antoing (estimation 272.072,63 € TVA et frais d'étude compris). Subvention PIC, PIMACI (piétons) et intervention de la SPGE ;

7. Travaux d'amélioration de la rue Philippart et parties de rues adjacentes à Antoing (estimation 526.424,25 € TVA et frais d'étude compris). Subvention PIC, PIMACI (piétons) et intervention de la SPGE ;

Sous réserve de leur décision, l'intervention de la SPGE serait de 854.095,31 €.

Le Conseil communal est invité à approuver la programmation PIC & PIMACI proposée, les fiches voiries ainsi que le tableau récapitulatif des investissements.

Monsieur DESMET ajoute que nous venons de recevoir l'avis de la SPGE, laquelle ne retient pas deux dossiers à savoir la rue des Déportés et la rue Philippart.

Monsieur VINCENT signale que, même si la SPGE n'intervient pas, rien n'empêche la commune de réaliser les travaux sur fonds propres. Monsieur DESMET précise que refaire la rue des Déportés et la rue Philippart sans refaire l'égouttage serait une ineptie. A la question de Monsieur VINCENT, le Directeur Général précise que les coûts estimés pour l'égouttage sont respectivement de 98.000 € pour la rue des Déportés et 198.000 € pour la rue Philippart.

Monsieur VINCENT signale que, pour un budget de 300.000 €, ces deux projets seraient reportés à au moins 2024 avec des travaux effectifs vers 2027-2028. Le Président et Monsieur DESMET précisent que les subsides ne sont pas négligeables même s'il faudra attendre le prochain tour.

Monsieur VIVIER regrette que ce plan ait été décidé en une heurette au Collège. Une commission avec les conseillers communaux aurait été la bienvenue. Lorsque'il était encore jeune conseiller, un ancien échevin avait dit que l'égouttage de la Ville d'Antoing serait terminé dans les deux ans à venir. On en est à 95 %. Certaines voiries sont toujours oubliées et non présentes dans ce plan. 12 ans plus tard, rien n'a changé. Par exemple, pour Péronnes, on se rend compte, à la lecture du plan, que la probabilité de faire ces travaux pour 2024 est quasiment nulle. En ce qui concerne la rue du Projet, le démarrage des travaux est une bonne nouvelle. A la lecture des PV de Collège, on apprend que les travaux de la rue Wattecant sont arrêtés. Qu'en est-il ?

Monsieur DESMET précise que Proximus avait annoncé, lors de la réunion plénière préalable aux travaux, qu'elle n'avait rien à faire dans cette rue. Une fois les travaux commencés, elle a annoncé qu'elle devait renouveler toutes ses installations. Nous n'avons pas d'autre choix que d'interrompre nos propres travaux pour que Proximus réalise ces travaux. En ce qui concerne l'égouttage, peu de villes peuvent se targuer d'avoir 95 % de leur territoire égoutté.

Monsieur MAHIEU demande, pour les travaux envisagés sur Maubray, d'être vigilants avec les canalisations de la SWDE. Il ajoute avoir entendu dire qu'il y avait un reliquat financier des travaux de la Grand'Rue qui devait être investi pour la rue de Vezonchaux et la rue Paillard.

Le Président précise que des travaux sont prévus dans ces rues, notamment l'aménagement d'un bassin d'orage, mais il n'y pas de reliquat financier. La commune fait beaucoup pour ses voiries et la mobilité douce. A ce sujet, une demande a de nouveau été faite au SPW pour installer une piste cyclable sur la N503 jusque Your Nature.

Monsieur VIVIER signale que, lors du comité d'accompagnement, il avait été dit que le rond-point serait sécurisé pour les cyclistes et piétons. Malheureusement, la piste cyclable s'arrête au rond-point et puis plus rien.

Le Président signale que cette sécurisation passerait par un aménagement sur la périphérie du rond-point. Monsieur VIVIER précise qu'aujourd'hui, de nombreux rond-point sont dotés d'une piste cyclable prioritaire sur la voiture et intégrés à la structure avec un simple marquage au sol.

Par 8 voix pour et 4 abstentions (Groupes GO et UCA), le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Frédéric VAN CAUTER

Politique responsable : Thierry DESMET

5. Développement rural

Appel à projet opération « Cœur de village » - Aménager le cœur de village de Maubray – fiche 18 – dossier de candidature.

Le Conseil communal est invité à approuver le dossier de candidature à l'appel à projet opération « Cœur de village » de la fiche 18 de notre PCDR intitulée « Aménager le cœur de village de Maubray ». Cela permettra d'aller chercher un financement alternatif au développement rural. Le seul risque est que le projet puisse se concrétiser plus rapidement.

Monsieur VINCENT remercie le Directeur Général pour ses explications sur ce projet et estime que, quelle que soit l'origine des fonds subsidiés, l'important est que ce projet se fasse. La rénovation de la Place du Préau était dans la même lignée. Si on n'avait pas répondu à un appel à projets, on n'aurait pas le plaisir de s'y asseoir aujourd'hui. S'il était totalement opposé à ce projet initialement, Monsieur VINCENT admet que cet aménagement fait l'unanimité, lui compris. Après avoir sondé quelques riverains, la sécurité est leur principale préoccupation et, dans une moindre mesure, la convivialité. Sur plan, le projet semble répondre à ces demandes. En temps utile, il faudra prévoir une réunion avec les riverains car ce sont les principaux concernés par ces travaux.

Monsieur VIVIER signale que les riverains s'inquiètent de ne pas avoir été interrogés. Il est vrai que l'aménagement de la Place du Préau est une réussite. Espérons qu'il en sera de même ici sachant qu'il serait bien de redynamiser un peu cet espace où des commerces existent. Dans un PV de Collège, un exploitant de l'Horeca avait obtenu l'autorisation d'installer une terrasse. Celle-ci devait être sécurisée par des barrières mais celles-ci ne sont jamais arrivées. Qu'en est-il ?

Le Président signale que certains débordements avaient été constatés par les services de police qui n'étaient, dans un premier temps, pas favorables à l'installation de cette terrasse. L'avis a changé depuis et le Président va se renseigner pour les barrières.

Monsieur DESMET rappelle que ce projet n'est pas retiré du PCDR, il est juste dirigé vers une autre source de financement.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Laurie WATTIEZ

Politique responsable : Thierry DESMET

6. Cultes

Fabrique d'église de Fontenoy - modification budgétaire n° 1/2022

Madame DELEPINE précise que le conseil communal est invité à approuver la modification budgétaire n°1/2022 présentée par la Fabrique d'Église de Fontenoy. L'augmentation de la part communale de 11.676,50 € est justifiée par du nettoyage des murs intérieurs et des travaux de peinture.

Monsieur VINCENT signale que le dossier fait mention d'une augmentation de la part communale de 3.825,19 € et non pas de 11.676,50 €. A voir le dossier, le Directeur Général précise que l'augmentation de la part communale semble bien être de 3.825,19 € et non pas 11.676,50 € comme indiqué dans la notice.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Valérie TITELION

Politique responsable : Viviane DELEPINE

7. Circulation

Règlement complémentaire sur roulage - suppression d'un emplacement pour PMR à Antoing rue Neuve, à hauteur du n° 14, la personne étant décédée.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Sabine DRAPIER

Politique responsable : Bernard BAUWENS

8. Coopération internationale

Programme de Coopération internationale communale 2022-2026 – poursuite du partenariat Antoing-Tanguiéta

La phase 2022-2026 du Programme fédéral de Coopération internationale communale (PCIC), financé par l'État belge au travers du Ministère de la Coopération au Développement a été approuvée.

Pour rappel :

- Le 25/08/2016, le Conseil communal a décidé d'entamer une collaboration avec la commune béninoise de Tanguiéta.
- Le 21/03/2017, une convention de partenariat a été signée.
- L'objectif général du Programme est de favoriser le développement des services communaux de Tanguiéta par le partage des connaissances.
- Les coûts liés au Programme sont subventionnés à 100% par l'intermédiaire de l'UVCW.

L'UVCW invite la Ville d'Antoing à confirmer (ou non) sa volonté de s'impliquer dans la mise en œuvre de cette nouvelle phase et à désigner un mandataire (Bernard BAUWENS) et un coordinateur en charge du Programme (Emilie FARINEAU).

Se trouvent au dossier :

- Le résumé de l'intervention au Bénin

- La nouvelle convention de partenariat

Le Collège du 12/08/2022 a émis le souhait de poursuivre le Programme. A l'unanimité, le Conseil communal approuve la poursuite de ce programme.

Agent traitant : Emilie FARINEAU

Politique responsable : Bernard BAUWENS

9. Demande d'ajout de deux points à l'ordre du jour par le Conseiller communal Samuël VINCENT

- a) Accident Thalys – gestion gros gibier ;

Monsieur VINCENT expose sa question :

« **Attendu que**

Un animal a été percuté par le Thalys en date du 29/07 à Antoing provoquant ainsi le blocage et la suppression de nombreux trains dans plusieurs pays européens.

Je demande que le collège réponde aux questions suivantes :

- *Sait-on à présent par où l'animal s'est introduit sur la LGV ?*
- *Pourquoi un plan catastrophe n'a pas été déclenché ?*
- *Le problème de la gestion du « gros gibier » a déjà été évoqué par le passé autour de cette table. Depuis lors, quelles mesures ont été prises ?*

Même si la commune n'est pas directement concernée, Monsieur VINCENT précise que nous sommes sur le territoire communal. Au final, il s'avère que six trains étaient concernés. Des chevreuils se promènent un peu partout y compris en centre-ville. La proposition faite pour la pose de panneaux préventifs avait été rejetée en son temps faute d'intervention régionale sur ses voiries. Il y a un mois, un véhicule a percuté 4 sangliers sur la E42 au-dessus de la LGV avec un sinistre total à la clé mais heureusement que des dégâts matériels. Ce n'est plus un épiphénomène mais un problème qu'il faut prendre au sérieux et qui va être croissant. D'autant que cela arrange certains chasseurs car la présence de gros gibier peut augmenter la valeur des parties de chasse.

Le Président signale qu'un grillage de 2 mètres de haut ceinture la LGV. Néanmoins, un chevreuil est capable de passer au-dessus. La commune n'aurait normalement pas dû intervenir dans cet incident qui s'est déroulé sur site propre. Le Thalys a percuté l'animal à 15 h 55 et il a été prévenu à 17 h 16 par le dispatching des services de secours signalant « un Thalys en feu à Saint-Druon Péronnes ». Les responsables du train n'ont même pas contacté leur hiérarchie pour annoncer la panne du train. Ce n'est qu'à l'arrivée d'un responsable Infrabel de Mons que les services de police ont fait sauter le cadenas d'une porte d'accès à la ligne. Il y avait 450 personnes à l'intérieur du train. Il a fallu prendre des décisions et le Président a pris ses responsabilités de Bourgmestre en concertation avec les services de secours et de Police. Il a fallu rappeler du personnel communal pour l'approvisionnement en eau des voyageurs et trouver des bus pour les amener en lieu sûr. Il n'y avait pas de blessés d'où la non mise en œuvre du plan d'urgence. Ce n'est que bien plus tard que l'on a annoncé la présence d'un deuxième Thalys à Bruyelle. Là aussi, il a fallu faire sauter un cadenas en présence d'un agent d'Infrabel et apporter de l'eau aux

occupants du train. Le Président remercie la Police, les pompiers et les ouvriers communaux pour leur disponibilité. Tous ces services ont reçu les remerciements de personnes bloquées dans ces trains, la plupart de nationalité française.

Le Directeur Général précise qu'une réunion de débriefing s'est tenue au centre administratif le mardi suivant en présence de Monsieur DHERDE, Major des services de secours, Monsieur MOULIN, Commissaire Divisionnaire, Madame DELFOSSE, Inspectrice Principale, le Bourgmestre et lui-même, agent PLANU. A la question de Monsieur VINCENT, le Directeur Général que personne d'Infrabel ne s'est manifesté de quelle que manière que ce soit. Par ailleurs, cette réunion a été tenue et conduite à la demande du Major DHERDE et avec les personnes qu'il a souhaitées autour de la table. Il ajoute que le Commissaire MOULIN est toujours en attente d'une réponse principale à savoir connaître les raisons de l'absence d'OPA du SPC (anciennement police des chemins de fer) sur les lieux qui aurait normalement dû gérer cet incident. Il est également en attente d'informations venant de Monsieur Vincent KHERKOVE, responsable clientèle THALYS avec qui il a pu converser plusieurs fois par GSM durant l'incident. Comme dit précédemment par le Président, Monsieur MOULIN a confirmé que l'accès au site a nécessité l'ouverture au pied de biche d'une porte dont personne n'avait la clé (idem pour l'accès au second train). Des contacts ont été pris immédiatement avec les chauffeurs et accompagnateur du train mais ces derniers n'ont pris aucun contact avec leur hiérarchie, prétextant que c'était le leader Infrabel qui devait gérer la situation.

Monsieur DHERDE, Major des services de secours, a précisé que, tant les services de secours que la police, n'auraient au final dû être présents sur les lieux. En effet, seuls des dégâts matériels avaient été occasionnés au train après un contact avec un animal en site propre et qu'aucun blessé n'était à déplorer. C'est à 15 h 55 qu'un train en panne est annoncé. Cela nécessitait une procédure interne pour aller rechercher les personnes présentes dans le train et les évacuer. Cela aurait pu se faire par bus ou mieux par train et ce, en toute sécurité. Tout au plus, la police locale aurait pu être amenée à gérer la circulation aux abords des lieux pour gérer les curieux. Cependant, à 17 h 16, le chauffeur du train appelle les services de secours car de la fumée se dégage de la motrice et un risque d'incendie est annoncé. A leur arrivée, les services de secours constatent l'absence d'incendie et les services de police arrivent également sur les lieux. Vers 18 heures, le Major DHERDE s'inquiète auprès des responsables d'Infrabel et de la SNCB présents sur site quant aux mesures prises pour l'évacuation des personnes présentes dans le train et leur approvisionnement en eau au minimum. Il propose au Bourgmestre de contacter les services communaux pour amener de l'eau sur site ce qui est fait dans la foulée. Le Bourgmestre avait pris contact avec le Directeur Général dès 17 h 42 pour l'informer de la situation.

A 18 h 25, Monsieur DHERDE, constatant l'énervement croissant des passagers devant l'inaction d'Infrabel et de Thalys, propose au Bourgmestre de déclencher le plan d'urgence. Après discussion sur site et par téléphone avec le Directeur Général, il est décidé de ne pas lancer la lourde procédure du plan d'urgence vu l'absence de blessés. Il faut savoir que, si vous déclencher le plan d'urgence, les différents responsables partent sur Tournai s'isoler au bureau des services de la Police Fédéral et de là, ils gèrent la situation. Dans le cas présent, et vu l'absence de blessés, c'est avec sang-froid qu'il a été décidé de rester sur place pour gérer la situation.

Des contacts sont établis pour trouver des bus et la société FERMONTOURS répond présente en affrétant 3 bus. Un double-bus TEC arrivera en renfort après contact avec les services de police. Le Scaldis est choisi comme lieu d'accueil comme prévu dans le plan d'urgence et les ouvriers communaux sont présents sur place pour accueillir les personnes évacuées. C'était l'endroit le plus proche qui permettait d'accueillir les gens, de leur donner à boire, d'avoir accès à toutes les commodités voire de se restaurer puisqu'il y a ce qu'il faut à proximité. Et surtout, être en

sécurité. Monsieur DHERDE a précisé également qu'un plan communal d'urgence aurait pu être enclenché à un niveau intermédiaire voire un plan PIPS (volet social).

Monsieur MOULIN a précisé que Monsieur KHERKOVE, responsable THALYS, voulait rapatrier tout le monde sur Bruxelles. Les informations en provenance des responsables THALYS et Infrabel étaient très confuses. Pour rappel, les lignes fonctionnaient. Une structure d'accueil des passagers était prévue rue de France à Bruxelles mais rien à Lille. Au final, l'évacuation vers le Scaldis s'est avérée salvatrice car les personnes y avaient toutes les commodités.

En ce qui le concerne, le Directeur Général précise, qu'après avoir été contacté par le Bourgmestre à 17 h 42, il a été en contact permanent avec Madame Eléonore DELANNOY, Manager Psychosocial auprès du SPF à Mons. Celle-ci ne pouvant participer au débriefing, elle a tenu à ce que l'on indique dans le PV qu'elle regrettait l'inaction et la confusion dans le chef d'Infrabel, de la SNCB et de Thalys. Elle a en outre proposé de solliciter officiellement THALYS pour mettre en place une procédure de communication et d'intervention pour ce genre de situation. En ce qui concerne les transports, on a pu remarquer la difficulté de joindre les TEC mais le Directeur Général a maintenant toutes les informations pour le faire tout en sachant que leurs services sont indisponibles entre 21 h 30 et 04 h 00. Le Directeur Général a également ajouté dans le PV son regret quant au fait que les voyageurs n'aient pas eu accès à de la nourriture. Les services communaux avaient déjà dû s'occuper de l'approvisionnement en eau mais du côté d'Infrabel, rien n'a été prévu y compris en nourriture alors que les gens étaient bloqué depuis 16 h 00 jusqu'à leur arrivé au Scaldis vers 20 heures.

Quant à la procédure du plan d'urgence, le Directeur Général précise avoir proposé au Bourgmestre de prévoir un niveau intermédiaire dans le plan d'urgence pour gérer des situations comme celle-ci lors de laquelle il n'y a pas de blessés mais qui pourraient nécessiter l'isolement des divers protagonistes pour discuter des mesures à prendre. Dans ce cas, le centre administratif serait le lieu de rassemblement des personnes concernées et non le site de la police fédérale à Tournai. Ce stade intermédiaire permettrait de conserver la présence sur place des différents responsables.

Enfin, le Directeur général précise que Monsieur DHERDE a estimé, avis partagé par tout le monde, que l'interpellation de THALYS doit venir au minimum des services du Gouverneur voire du Ministre Fédéral car cette situation aurait pu arriver dans de nombreuses communes à travers le pays.

Monsieur VINCENT signale qu'il ne peut que se réjouir du fait que l'on ait tiré des enseignements de cet incident. Il faut effectivement interpellier la Ministre Fédéral ainsi qu'Infrabel. Etre bloqué dans un train est horrible et encore pire dans un Thalys où l'on ne sait ouvrir aucune fenêtre. Le Directeur général précise que le pire, quelque part, était pour les voyageurs du deuxième Thalys. En effet, il avait fait une communication sur le site de la Ville afin que la population soit informée de la situation. Une personne avait mis un commentaire en disant que ce qui était dit dans ce communiqué était faux ; qu'elle était en contact avec une personne dans le train qui lui disait qu'il n'avait pas eu à boire, qu'il n'y avait pas de services de secours présents. Sur le coup, il a cru à une fake news. Mas au final, c'est cette personne avec laquelle cette dame était en contact qui a téléphoné aux services de police pour les informer de la présence de ce deuxième train. Il était 20 h 17... C'était surréaliste.

Concernant le gros gibier, le Président signale avoir pris contact avec Monsieur François LEFEBVRE, Président du Conseil cynégétique de la région sur environ 20.000 hectares.

Ce dernier signale que la nature fait son œuvre. Les biotopes changent, le petit gibier disparaît et le gros (chevreuils et sangliers), qui bouge plus et s'adapte, nous envahit. Jusqu'il y a 3 ans, il n'y avait toujours que l'une ou l'autre incursion de sangliers sur nos contrées mais depuis cela s'amplifie nettement. De 2 sangliers recensés en 2020, on était passé à 11 en 2021 exclusivement sur la frontière française entre Péronnes et Howardries. Et il n'y a malheureusement pas de raisons que cela s'arrête. Les chasseurs de la région s'adaptent aussi et se forment pour la chasse au gros gibier aux dépens du petit. Comme l'a dit le Ministre BORSUS lorsqu'il est venu récemment sur Antoing, il faudrait éliminer ces sangliers mais encore faut-il les trouver.

Le Président estime que le gros gibier devient en effet un problème auquel il faut s'attaquer. Le raton-laveur serait aussi une espèce en voie d'accroissement dans notre région. C'est un nuisible également. Le Conseil cynégétique s'attelle à cette préoccupation et le Président va proposer au Conseil cynégétique que les chasseurs fassent un recensement de ces espèces dans la région. En ce qui concerne les panneaux, on ré-interpellera le SPW.

Monsieur VIVIER précise que, via le Conseil cynégétique, il avait été demandé à la Région Wallonne, il y a une dizaine d'années, de mettre des barrières le long de l'autoroute. Cette demande s'était vue refusée car le gros gibier n'était pas présent en suffisance dans notre région. Par ailleurs, il signale que le long de la ligne LGV, il y a de nombreux endroits où les grillages sont fracturés ou abîmés notamment près des ponts. Enfin, Monsieur VIVIER demande de ne pas paniquer devant cette situation. Nous sommes en milieu rural avec de nombreuses habitations et pas en Ardennes avec des zones très ouvertes. Les chasseurs ne vont pas tirer des balles aux abords des habitations, il en va de la sécurité des citoyens. Mais il est vrai que si l'on ne fait rien, le petit gibier (perdreau, faisane,...) disparaîtra de nos contrées comme en Gaume ou en Ardennes.

b) Conditions météorologiques extrêmes (voir annexe).

Monsieur VINCENT expose sa question :

« **Attendu que**

Le mois de juillet enregistre un inquiétant record, celui d'être le plus chaud enregistré par l'Institut Royal Météorologique (IRM) depuis 1885. À peine 5 mm de pluie enregistrés à Bruxelles alors que la moyenne en juillet est de 76,9mm. Les chiffres sont 30 fois inférieurs aux pluies exceptionnelles de l'été dernier qui avaient entraîné les inondations meurtrières en Wallonie. Pour les experts de l'IRM, on entre dans une constante : les étés chauds vont se répéter. À l'exception de l'an dernier, 2018, 2019 et 2020 ont été extrêmement secs.

Je demande que le collège réponde aux questions suivantes :

- *Quelles sont les mesures qui ont déjà été prises afin de réduire la consommation d'eau au niveau des services communaux ?*
- *A l'instar d'autres communes de Wallonie, le collège envisage-t-il de prendre des directives invitant les habitants à réduire leur consommation ?*

- *Notre commune compte de nombreux plans d'eau et cours d'eau. Pouvez-vous préciser dans quel cadre et par qui des prélèvements peuvent y être effectués ?*
- *Notre région est fort heureusement épargnée par les feux de broussaille et incendies de forêt. Ceci étant, vu ce qui précède, nous ne sommes pas à l'abri de ce type d'incidents. Pouvez-vous me préciser si la ZS de Wallonie Picarde dispose d'un matériel spécifique pour lutter contre ce type de feux ?*

Monsieur VINCENT ajoute que les services de secours wallons réclament la mise à disposition d'un hélicoptère pour augmenter leur capacité de réaction contre le feu car aujourd'hui ils doivent faire appel à l'hélicoptère des services de la Police Fédérale (il y en a deux) qui n'est pas nécessairement disponible en cas de problème.

Le Président précise qu'il revient d'abord au Gouverneur de prendre des dispositions en la matière comma actuellement avec l'interdiction jusqu'au 30 août de faire des barbecues sur le domaine public pour éviter les incendies. Si des mesures de restrictions d'eau devaient être prises, le Président estime qu'elles doivent provenir en premier lieu du Gouverneur. Cela n'empêche bien évidemment pas de conscientiser tant les services communaux que les citoyens. La prise d'une douche en lieu et place du bain est évidente en matière de consommation. Au centre administratif, une citerne de 15.000 l a été installée et sert pour les sanitaires. Dans les écoles aussi on poussera à faire attention à ces consommations d'eau. En ce qui concerne les pompages ponctuels dans les cours d'eau, la Région Wallonne précise bien que ceux-ci sont strictement interdits dans le canal Blaton-Péronnes, dans le Vieux Canal et dans le Grand Large. Dans les autres plans d'eau, tout pompage ne peut se faire qu'avec autorisation des Voies Hydrauliques à l'exception des services de secours. Les pompages autorisés sont limités à une durée de 3 mois maximum et l'eau ainsi pompée ne peut être revendue.

A la question de Monsieur VINCENT, le Président précise que l'eau de l'Escaut est pompée vers le Grand Large puis vers le nouveau canal Blaton-Péronnes. De là elle est dirigée par écoulement vers le vieux canal. Lorsqu'il y a des problèmes d'oxygène dans les biefs de l'ancien canal, on ouvre les pompes à hauteur de Callenelle pendant une demi-heure ce qui a pour effet de ré-oxygéner l'eau. Des mesures sont effectuées en différents endroits notamment en face de l'Auberge du lac et cette mesure est répétée jusqu'à ce le niveau d'oxygénation de l'eau soit suffisant. Cette eau coûte donc très cher. En ce qui concerne les pompiers, le Commandant estime avoir l'équipement nécessaire pour intervenir.

Monsieur DUDANT précise que nombre d'écoles ont des projets d'établissement d'école citoyenne et la sensibilisation à l'utilisation de l'eau est au centre de leurs préoccupations des directions et de celles des enfants. La commune a déjà soutenu certains projets comme par exemple la visite d'une station d'épuration d'IPALLE.

Pour conclure ce point, Monsieur VINCENT signale qu'on doit comprendre que des gens puissent être choqués quand on voit qu'on arrose un terrain de football en période de canicule.

Par rapport aux services communaux, le Président signale qu'un projet est à l'étude pour se fournir gratuitement en eau auprès de la sucrerie pour arroser les bacs à fleurs situés dans l'entité, eau qui est pour l'instant rejetée directement dans l'Escaut. Cela permettrait des économies par rapport à l'utilisation de l'eau de la SWDE. Monsieur VIVIER signale qu'il faudrait étudier le coût du transport complémentaire par rapport aux gains sur la facture d'eau.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY
Politique responsable : Bernard BAUWENS

10. Procès-verbal

Par 11 voix pour et 1 abstention (Madame DEBILDE qui était absente à ce Conseil), le Conseil communal approuve le procès-verbal de la séance du 14 juillet 2022

Agent traitant : Pascal DETOURNAY
Politique responsable : Bernard BAUWENS

11. Questions orales

Monsieur VERSCHEURE expose sa question :

« Tenant compte de la situation météorologique actuelle ayant pour conséquences :
- baisse du niveau des cours d'eau et notamment celle du vieux canal reliant Callenelle à Péronnes,
- haut taux de mortalité des poissons et situation préoccupante pour ceux qui restent
- envasement décrié depuis des années de ce canal,
- prolifération régulière des algues qui entraîne une raréfaction de l'oxygène et l'eutrophisation du milieu
- ...

Le moment n'est-il pas opportun de provoquer une réunion des services et personnes concernés : SPW, Voies Hydrauliques, Villes d'Antoing et de Péruwelz, les pêcheurs, les riverains, toutes personnes concernées et motivées pour :

Capter un maximum de poissons encore vivants dans les différents biefs pour les relâcher dans un milieu de vie de meilleure qualité ;
Fermer l'entrée d'eau en amont et laisser le canal se vider ;
Vider complètement tous les biefs des boues qu'ils contiennent (cela s'est fait à Blaton sur une durée de 15 ans avec un retrait de 400.000 tonnes de sédiments. Cel s'est aussi fait dans le canal de l'Espierres avec une reprise de la navigation ce qui ne sera pas le cas ici) ;
Nettoyer les biefs avant de faire à nouveau couler l'eau et de repartir enfin pour des dizaines d'années. »

Le Président signale qu'une embarcation est intervenue récemment pour éliminer des algues. La question sera posée au SPW quant aux propositions formulées ici. Comme précisé par Monsieur VERSCHEURE, le problème viendra de l'évacuation et du traitement des boues mais cela a été fait en son temps à Bruyelle. On pourrait imaginer refaire du kayak sur les biefs. Monsieur VERSCHEURE signale que des jeunes ont appris à nager dans ces biefs. A l'heure où l'on parle d'une piscine, pourquoi pas... A ce sujet, le Président précise qu'une importante réunion s'est tenue à propos du Grand Large et qu'une solution semble se dégager pour la zone de baignade sur ce plan d'eau. Monsieur VIVIER ajoute que des travaux ont été effectués sur la Haine dans la région de Mons ce qui a permis de récupérer de la profondeur dans le cours d'eau. Si on pouvait récupérer un mètre à un mètre cinquante de profondeur dans les biefs cela plairait sûrement aux pêcheurs.

SEANCE SECRETE

La séance est levée à 20 h 00.

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur Général,

Le Président,

P. DETOURNAY

B. BAUWENS